

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction administration ;
bureau du personnel.*

CIRCULAIRE N° 1786/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR/511/51 portant l'admission au choix au stage de formation de sous-officiers du service des essences des armées en 2007.

Du 22 mars 2007

NOR D E F E 0 7 5 0 7 4 4 C

Références :

Décret n° 78-356 du 17 mars 1978 (BOC, p. 2351 ; BOEM 614*) modifié.
Arrêté du 12 janvier 2007 (JO du 30, texte n° 6).

Référence de publication : BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 115.

Les sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » et les ouvriers réglementés qui réunissent les conditions fixées par l'article 8 du décret cité en référence, peuvent être admis au choix, sur leur demande, au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées mentionné à l'article 6 dudit décret.

Deux places sont offertes en 2007.

En conséquence, les dossiers d'admission comprenant :

- une demande manuscrite, sur laquelle les directeurs locaux porteront un avis détaillé sur l'aptitude du candidat à suivre la scolarité à la base pétrolière interarmées BPIA ⁽¹⁾ et à tenir des emplois de sous-officiers du Service des essences des armées ;
- un relevé des notations des trois dernières années ;
- un certificat médical militaire faisant apparaître le SIGYCOP (3234322) au minimum ;

devront parvenir, sous présent timbre, pour le **15 mai 2007**.

Les directeurs locaux classeront les candidats par ordre de mérite.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1re classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Jean-Claude DUPUIS.

(1) Niveau minimum souhaitable : fin de classe de première de l'enseignement secondaire.